

sieur l'Orateur. Il y a quelque temps, l'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a annoncé à la Chambre l'établissement de la *Panarctic Oils Limited*. Il a alors signalé que cette société avait été établie notamment parce qu'il s'agissait d'une entreprise coopérative, réunissant toutes sortes de compagnies d'exploitation de mines et d'exploration de pétrole et le gouvernement fédéral, qui par l'intermédiaire d'une compagnie unique, effectueraient des travaux de recherche dans la région septentrionale du Canada.

Le gouvernement canadien a acheté 45 p. 100 des actions ordinaires et privilégiées de cette compagnie. Là où je veux en venir—et ce n'est qu'un préliminaire—c'est qu'on a dit que c'était un aspect des plus recommandables de l'attitude du gouvernement canadien envers la propriété canadienne. Comme on l'a dit à ce moment-là et répété ce matin pendant la séance d'un de nos comités, sans la participation du gouvernement canadien, qui a engagé 9 millions de dollars, il aurait sans doute fallu que le consortium obtienne des capitaux étrangers; la *Panarctic Oils* serait devenue une autre compagnie canadienne qui aurait appartenu à des étrangers.

Le nombre d'actions détenues par les Canadiens, si je comprends bien, était de 76 p. 100, en partie à cause de la participation canadienne dans les autres compagnies de la *Panarctic Oils* et en partie à cause des 45 p. 100, ou des 9 millions de dollars, investis dans cette compagnie par le public canadien. Cela porte la propriété canadienne à 76 p. 100. On a chanté les louanges de cet arrangement, censé refléter l'attitude du gouvernement sur la question de la propriété canadienne, attitude que nous recommandons depuis un certain temps.

Outre notre ex-ministre des Finances, mentionné par mon collègue le député de Timiskaming (M. Peters), notre ex-premier ministre, M. Pearson, a paru à une émission télévisée à travers tout le Canada. La question de la domination étrangère le préoccupait tellement qu'il a adopté les moyens de communication nationaux pour dire au peuple canadien que lui, M. Pearson, en sa qualité de premier ministre du Canada, était partisan de la propriété canadienne de l'industrie dans l'économie de la nation. Je l'ai cru. Beaucoup d'autres l'ont cru aussi.

Je crois que c'était une belle déclaration à faire. Beaucoup de collègues de l'ancien premier ministre au sein du cabinet n'étaient pas d'accord avec lui. Ils étaient réactionnaires,

en faveur de la propriété étrangère, et le cabinet s'est trouvé divisé. Néanmoins, l'ancien premier ministre, qui parlait au nom du cabinet et du gouvernement de l'époque, a fait cette déclaration. Nous y avons souscrit, nous l'avons appuyée et nous avons souhaité avec ferveur qu'elle porte fruit et que ses bienfaits apparaissent avec le temps.

Mais aujourd'hui, monsieur l'Orateur, nous avons un autre premier ministre (M. Trudeau). Ministre de la Justice au sein du cabinet de M. Pearson, il appartenait au groupe ou à la catégorie des réactionnaires. Malgré l'impression qu'il crée, malgré son gentil sourire et sa voix douce, le premier ministre actuel tombait alors et il est encore dans la catégorie des gens en faveur de la propriété étrangère et du contrôle étranger de l'économie canadienne. Il a manifesté aujourd'hui cette attitude réactionnaire par la façon cavalière et arrogante dont il a traité le problème, pourtant très important, des pêcheries sur la côte est. Il a dit presque avec dédain: Revenez demain. Le ministre des Pêcheries sera peut-être ici, et il pourra alors s'en occuper.

Ces paroles servent de préambule au bill, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il me semble que le député a soulevé bien des points, mais que très peu se rapportaient au bill dont nous sommes saisis.

M. Gibson: C'était un préambule.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, le vis-à-vis dont le nom de sa circonscription m'échappe pour le moment, vient de dire qu'il s'agissait d'un préambule. C'était un préambule, pour autant que le bill dont nous sommes saisis concerne une société étrangère.

M. Gibson: Encore des fadaïses.

M. Howard (Skeena): Le député faciliterait les choses en ne faisant pas ses remarques de son siège. Elles ont plus de sens ainsi, mais le Règlement de la Chambre stipule qu'il a toute liberté de me poser une question s'il le désire, et je serai heureux de lui répondre. Le point contesté porte sur la propriété étrangère de l'Excelsior, Compagnie d'assurance-vie, et sur la disposition que le Parlement du Canada va prendre à son sujet.

Nous nous fions pour bien des choses, comme par le passé, au gouvernement au pouvoir, car toute déclaration publique de principe sur cette question devrait émaner du